

## Modalités de la troisième résidence de territoire/film d'animation

### Thématique : le suspense

Demeure de René Guy et Hélène Cadou – lieu de résidence intercommunal à Louisfert (44)

## Communauté de Communes Châteaubriant-Derval



Celui qui entre par hasard dans la maison d'un poète  
Ne sait pas que les meubles ont pouvoir sur lui  
Que chaque nœud du bois renferme davantage  
De cris d'oiseaux que tout le cœur de la forêt  
Il suffit qu'une lampe pose son cou de femme  
À la tombée du soir contre un angle verni  
Pour délivrer soudain mille peuples d'abeilles  
Et l'odeur de pain frais des cerisiers fleuris  
Car tel est le bonheur de cette solitude  
Qu'une caresse toute plate de la main  
Redonne à ces grands meubles noirs et taciturnes  
La légèreté d'un arbre dans le matin

René Guy Cadou – Hélène ou le Règne Végétal,

### Contexte du lieu de résidence

En 2019, la demeure René Guy et Hélène Cadou est devenue un lieu de résidences d'artistes intercommunal sous le parrainage de Martine et Philippe Delerm destinée à accueillir des artistes de tous horizons et domaines artistiques (théâtre, écriture, cinéma, vidéo, arts plastiques...) et qui ont tous en commun un certain regard poétique.

Dans les pas du couple des poètes René Guy et Hélène Cadou, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval met à disposition d'artistes en résidence ce lieu patrimonial où ils ont vécu. Elle souhaite proposer des conditions favorables de création, d'écriture et de développement d'une œuvre dans la demeure. Par ailleurs, les publics du territoire découvriront le processus de création par le biais de rencontres, ateliers...en partenariat avec les acteurs du territoire. L'artiste pourra profiter de ce temps pour explorer de nouvelles voies propices à son travail de création (rencontres spécifiques, recueil de témoignages, échanges, découverte de lieu...)

Dans le cadre de l'année d'expérimentation du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval et de la continuité de l'action de la Communauté de Communes, cette résidence sera mise en place par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval avec le soutien du Département de Loire-Atlantique et de l'Etat-DRAC Pays de la Loire.

Elle entre dans le cadre d'un partenariat élargi avec des experts confirmés dans le domaine du cinéma d'animation (Xavier Kawa-Topor fondateur et délégué général de la Nef Animation et Johan Chiron co-fondateur de l'Incroyable studio à Nantes), des représentants du Département et de la DRAC (Christophe Poilane, Frédérique Jamet) et du cinéma Emeraude Cinéma à Châteaubriant.

Pour toute information sur le territoire [www.tourisme-chateaubriant.fr](http://www.tourisme-chateaubriant.fr).

### Une résidence de création et d'action culturelle en Cinéma d'Animation sur le thème du suspense

Il s'agit d'une résidence de création et d'action culturelle autour de l'écriture, le développement ou la recherche d'un projet en cinéma d'animation (écriture, de scénario, recherches graphiques, animatiques..).

Cette résidence est destinée à des auteurs professionnels en devenir ou confirmés souhaitant réaliser ou développer un projet de création autour du thème du suspense.

Thème : le suspense correspond à un récit fictionnel comportant une intrigue qui induit une attente, une émotion, un état d'incertitude et/ou un pronostic concernant l'issue ou les conséquences d'un évènement.

Les projets pourront s'appuyer sur des scénarii ou univers policiers même si cela n'est pas une exigence absolue. De manière globale c'est la notion de suspense qui va être examinée par le comité de sélection.

Il peut s'agir d'un projet de court ou de long métrages d'animation, d'une série ou d'un documentaire animé ou bien d'un projet de film d'animation dans des formats hybrides ou nouveaux.

Le réalisateur (trice) candidat(e) doit déjà avoir à son actif une production artistique, être en mesure de présenter des pistes de médiations et de s'impliquer pleinement dans cette résidence de territoire (3 mois de résidence, consécutifs ou alternés).

Le réalisateur (trice) candidat(e) doit résider en France.

### **Modalités de la résidence**

Durée de la résidence : 3 mois, période continue ou fractionnable (avec en supplément une période d'immersion de quelques jours en amont : découverte du territoire, visite de lieux, rencontres de partenaires)

**Période** : premier semestre 2022 (avec une immersion au dernier trimestre 2021)

Il sera proposé au candidat ou à la candidate retenue de participer après cette résidence à une édition des « Chemins de la création » à l'Abbaye de Fontevraud. Lors de cet évènement Auteurs, réalisateurs, producteurs, diffuseurs, étudiants, enseignants, médiateurs se donnent rendez-vous, dans le cadre privilégié de ce grand monument historique, pour deux journées de rencontres, d'échanges, de transmission et de débats autour des enjeux de l'écriture des films d'animation. Il est organisé par la NEF Animation (première plateforme professionnelle francophone dédiée à l'écriture *de* et *sur* l'animation),

**Genre** : film d'animation

**Lieu de résidence/logement** : demeure René Guy et Hélène Cadou à Louisfert (44), composée d'une cuisine et d'un salon au rez-de-chaussée, une connexion WiFi, une télévision, une radio, une chambre et d'un bureau à l'étage (qui est la chambre d'écriture de René Guy Cadou) ainsi qu'une salle de bain. Le musée (ancienne salle de classe), le préau et le jardin complètent ces espaces.

### **Création du (de la) réalisateur(trice)**

La Communauté de Communes propose un cadre propice à la création et un accompagnement quotidien.

Les experts engagés sur cette résidence proposent également des temps d'échange sur le projet du réalisateur(trice) pour l'accompagner dans sa démarche créative.

### **Médiation et actions culturelles**

En s'immergeant dans son environnement de résidence, le réalisateur(trice) proposera différentes actions de médiation (dont la création d'un mini film d'atelier) et d'action culturelle (formats courts et longs) qui découleront de son projet artistique personnel.

Des réunions avec les partenaires seront programmées afin de présenter la résidence et préparer les interventions. Les actions de médiation concerneront : le public scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, les structures sociales, les EHPAD... ainsi qu'une restitution de ces actions.

Le grand public bénéficiera quant à lui d'action culturelle (au moins 6 (rencontres, ateliers, autres formes...) dont une action de lancement de la résidence et une de clôture. L'action culturelle pour le grand public sera un retour et

une contrepartie au territoire de la bourse allouée et n'entre pas dans le cadre des 40h d'actions et de médiation à destination des groupes constitués.

le réalisateur(trice) participera également à l'évènementiel final autour du cinéma d'animation pour témoigner de son expérience et du festival art et polar.

le réalisateur(trice) laissera et donnera une trace à la demeure René Guy et Hélène Cadou (écrit, création, objet, illustration...).

**Aspects financiers** (*budget de résidence 10 000 euros – à répartir après échange sur la base de la proposition suivante*)

Allocation pour le réalisateur(trice) (création) : bourse de 3 000 euros brut

Seront pris en charge, dans la limite d'un forfait défini et sur justification des dépenses dans la convention :

-forfait pour les déplacements sur le territoire et depuis le lieu de résidence du (de la) réalisateur(trice) jusqu'à Louisfert – 1 500 euros

-restauration - 1 500 euros

-40h d'actions et de médiation en direction des groupes constitués sur le territoire de la Communauté de Communes rémunérées : 60 € brut/heure soit 2 400 euros brut – Une restitution de ce travail sera présentée

Un acompte de 50% sera versé (le solde ayant lieu après la réunion bilan)

Les autres frais restent à la charge du (de la) réalisateur(trice).

**Une convention de résidence** sera établie avec le réalisateur(trice) ainsi que sa société de production (ou une structure porteuse) afin de préciser les objectifs, le calendrier de la résidence ainsi que l'ensemble des détails administratifs et financiers.

### **Modalités de mise en œuvre de la résidence**

Après rencontre avec le territoire et ses acteurs (rencontres organisées par la Communauté de Communes), le réalisateur devra présenter plus en détail son projet artistique et les propositions de médiation (ateliers, rencontres, actions avec les jeunes) et d'actions culturelles en découlant.

Les propositions de médiation et de restitution tant du projet artistique que du travail d'atelier seront préalablement présentées à la collectivité pour échange et validation définitive.

Le réalisateur s'engage à participer au bilan de la résidence et à informer la Communauté de Commune de l'évolution du projet s'il y a lieu (aide, prix, contrat ou engagement avec une société de production...), à mentionner le soutien obtenu sur les documents et à autoriser la Communauté de Communes et ses partenaires à publier les informations sur le projet et à diffuser la création dans le cadre de la valorisation du travail réalisé pendant la résidence (le travail restant la propriété de l'auteur).

La responsable du pôle culture, Aude Fosset, et la chargée de mission culturelle, Fanny Boisseau, accompagneront le réalisateur(trice) tout au long de ce projet (projet artistique, actions culturelles, moyens, matériels, conditions d'accueil, restitutions...). Elles gèreront l'interface avec les différents interlocuteurs (écoles, lycée, collège, espace de vie sociale, ALSH, autres, associations culturelles, acteurs sociaux...) et organiseront les réunions de préparation/rencontre en amont de la résidence mais en présence de l'auteur (trice).

La proposition devra intégrer:

- La présentation du travail artistique autour du thème du suspense avec un temps de restitution (soit d'une partie du travail soit d'une étape de ce travail) à penser (ex, présentation du scénario, création d'un teaser, rencontres publiques les habitants...)

- Au moins 40h d'ateliers avec les jeunes (écoles, collèges, lycées, extrascolaires) : ateliers de pratique, rencontre avec un professionnel, préparation d'éléments avec pour objectif la création d'un film d'animation issu de ces

ateliers (ou d'une partie de ces ateliers) sur la thématique générale de la poésie et en lien avec le travail artistique de l'auteur.

N. B : Les propositions de médiation et de restitution tant du projet artistique que du travail d'atelier seront préalablement présentées à la collectivité pour échange et validation définitive.

## Envoi des candidatures

### *Envoi d'un dossier de candidature comportant obligatoirement :*

- Le formulaire de candidature intégralement rempli
- Une lettre de motivation pour la résidence avec une note d'intention intégrant notamment :
  - la proposition du projet artistique propre du candidat sur la thématique de la poésie avec les pistes de travail (écriture, de scénario, recherches graphiques, animatiques, source d'inspiration..)
  - et des pistes de médiation et d'animation en valorisant leurs interactions avec le projet artistique du candidat
- Un portfolio des travaux et films réalisés et les sources d'inspiration
- Un curriculum vitae actualisé (précisant les études/formations dans le domaine du cinéma d'animation (joindre une copie du/des diplômes) et les expériences en matière de cinéma d'animation)

### **Les dossiers de candidature sont à envoyés au plus tard le 17 septembre :**

-sous la forme d'un document pdf unique réunissant les informations demandées

-par voie électronique avec pour objet : "Candidature résidence de cinéma d'animation Demeure René Guy et Hélène Cadou", ne pas dépasser 8 Mo ou envoyer par We Transfer en le doublant d'un mail informatif

**-aux adresses suivantes :**

**pole-culture@cc-chateaubriant-derval.fr; fanny.boisseau@cc-chateaubriant-derval.fr et  
stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr; cinema.paysdelaloire@culture.gouv.fr**

et/ou par voie postale :

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 5 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant

Les dossiers de candidature permettront une pré-sélection.

Si votre candidature est présélectionnée, une rencontre sera organisée avec le comité de sélection à Châteaubriant au mois de septembre ou octobre.

### **Le comité de sélection sera composé de la manière suivante :**

- des représentants élus de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval dont Catherine Ciron, Vice-Présidente en charge de la Culture
- des conseillers des services cinéma/audiovisuel et de l'action culturelle et territoriale de la Direction Régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire : Frédérique Jamet, Christophe Poilane
- du Chargé des secteurs Cinéma/audiovisuel et Culture et langues de Bretagne représentant du Département de Loire-Atlantique : Lola Devant
- du fondateur et du délégué général de la NEF Animation : Xavier Kawa-Topor
- du co-fondateur de l'Incroyable Studio (studio de production et de développement de séries et de films à destination de la TV, du cinéma et des nouveaux médias) à Nantes : Johan Chiron, également administrateur de la Plateforme

- les techniciens de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval : Aude Fosset, Responsable du Pôle Culture, Fanny Boisseau Chargée de développement des publics

Le comité de sélection déterminera l'auteur choisi.

Pour plus de précisions, contacter :

-Fanny Boisseau, Chargée de mission culturelle, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (fanny.boisseau@cc-chateaubriant-derval.fr)

-Aude Fosset, Responsable du Pôle Culture, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (aude.fosset@cc-chateaubriant-derval.fr)



**En partenariat avec la Nef Animation et l'Incroyable Studio à Nantes**

## **Calendrier interne préparatoire**

- Recueil des candidatures pour le 17 septembre 2021
- Comité de sélection en présence de plusieurs candidats septembre 2021
- Choix du (de la) réalisateur(trice) en septembre 2021
- Organisation de rencontre avec les partenaires et immersion sur le territoire dernier trimestre 2021
- Lancement de la résidence premier semestre 2022